

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 9+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 12/03/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 27 Février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 février 2019.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BERGER Yvette

Absent(s) : M. FERRET Alain

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

01 2702019 – Valorisation du sentier découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine : demandes de subventions DETR 2019-DSIL2019

M. le maire rappelle que dans le cadre du projet national d'acquisitions de 20 000 hectares de zones humides par les collectivités, relayé localement avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sous la forme d'un appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 » animé par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR Périgord-Limousin), la commune de Combiers, a acquis un peu plus de 6 hectares de milieux humides riverains de la Nizonne. L'objectif de ces acquisitions est de protéger ces milieux en conservant leurs nombreuses fonctionnalités.

La commune de Combiers est donc engagée de façon pérenne pour la protection des parcelles acquises et se doit de respecter les préconisations de gestion présentées dans la notice établie par la CATZH du PNR Périgord-Limousin en 2012, et approuvées par le financeur du projet, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

M. le maire souligne le fait qu'en plus de préserver durablement le fond de vallée de la Nizonne, la commune souhaite créer un sentier de randonnées de 2.3 kilomètres « Sentier découverte de la vallée de la Nizonne » reliant la commune de Combiers en Charente à la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine en Dordogne et ainsi permettre de relier les deux sites Natura 2000 de la « Vallée de la Nizonne » et du « plateau d'Argentine ».

Ce cheminement sera un outil pédagogique très intéressant qui servira de support de sorties animées autour de la sensibilisation sur les nombreux enjeux écologiques de la vallée.

M. le maire précise que des travaux de valorisation sont nécessaires : pose de panneaux d'interprétation et réalisation des passerelles.

M. le maire présente le coût estimatif total et le plan de financement du projet de valorisation du sentier, pour un total de 21 700 € HT :

Conception et fabrication des panneaux de valorisation

<u>Dépenses (HT) :</u>	8 200,00 €
<u>Recettes (HT) :</u>	8 200,00 €
Subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2019 (30 %)	2 460,00 €
Subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2019 (30 %)	2 460,00 €
Subvention auprès de l'Agence de l'Eau Agence Adour Garonne (20 %)	1 640,00 €
Autofinancement (20 %)	1 640,00 €

Fourniture et achat de matériaux relatifs aux ouvrages de franchissements

<u>Dépenses (HT)</u>	13 500,00 €
<u>Recettes (HT) :</u>	13 500,00 €
Subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2019 (30 %)	4 050,00 €
Subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2019 (30 %)	4 050,00 €
Subvention auprès de l'Agence de l'Eau Agence Adour Garonne (20%)	2 700,00 €
Autofinancement (20%)	2 700,00 €

Coût estimatif total **21 700,00 € HT**

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet et le plan de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- adopte le projet de valorisation du sentier de découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine (Dordogne) pour un coût estimatif de 21 700 € HT,
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR, exercice 2019
- sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), exercice 2019
- autorise M. le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'État
- autorise M. le maire à signer tous documents utiles au projet de valorisation du sentier découverte de la Nizonne entre Combiers et La Rochebeaucourt-et-Argentine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2019

Le maire Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 9+1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 14/03/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 27 Février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2019 .

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme BERGER Yvette

Absent : M. FERRET Alain

A été nommé secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

02 27022019 – Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente et de l'ancienne école faisant office d'annexe culturelle

M. le maire rappelle que suite aux travaux d'extension réalisés à la salle polyvalente, et aux travaux d'isolation thermique et de peinture dans l'ancienne école utilisée en annexe culturelle, il convient d'actualiser les tarifs de location.

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1^{er} avril 2019 :

	Location de la salle polyvalente pour 24h	Location de l'annexe culturelle (l'ancienne école) pour 24h
Habitants de la commune	120 €	25 €
Habitants hors commune	160 €	50 €
Associations communales	gratuite	gratuite
Associations hors commune	140 €	50 €
Journée supplémentaire de 24h	50 €	-

Un chèque de caution d'un montant de **1 000.00 €** sera versé au moment de la réservation.

Le locataire devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance responsabilité civile précisant les dates de location.

Ouï son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal,
-valide les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et de l'annexe culturelle (ancienne école) comme présentés ci-dessus,
- décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er avril 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : **En mairie, le 14/03/2019**

Le maire Patrick ÉPAUD